

juing, l'an mil cinq cens quinze, mys debiteur ledict Merle.

Et plus huyt liurez, qu'il a bailhé audict Merle, le moys de julhet ledict an, pour fournir à la despance des auiurez que la ville a envoyé au camp du Roy, mys debiteur ledict Merle (f^o LXII).

Et plus trante vng solz dix deniers qu'il dict auoir fourny, tant en despance qu'il a faict pour aller à la cause de Villars, que pour faire coppier les chartreaux pour produyre en ladicte cause, que aussi pour les double de la saulue garde de Mons^r de Bourbon (25) (f^o LXII. V. f^o 80).

La despance de huit chevaulx et deux charrettes, ordonnees par le Roy nostre sire, par commission de Mess^{rs} les esleuz à la ville de Coindrieu et à ses aydez, pour condhuyre les aviurez et artillerie dudict seigneur pour le faict de la guerre de là les montz le moys de juing mil cinq cens quinze, doit auoir cent soixante deux liurez dix solz six deniers, que Henry Merle, procureur de Coindrieu et commissaire en ceste partie, a receu, mys debiteur ledict Merle, asçauoir tant de la ville de Coindrieu, trente liurez cinq solz six deniers, de Saint Michiel (26) troys liures treize solz six deniers, de Verlyeu (27) deux liurez dix sept solz neuf deniers, de Tuppins (28) vne liure quinze solz, de Pellus-

(25) Voir ci-dessus, p. 97, la note 13.

(26) Saint-Michel-de-Condrieu, village du Lyonnais, situé à 2 kilomètres sud-ouest de Condrieu, dépendait de la baronnie et de l'archiprêtré de cette ville.

(27) Verlieu faisait autrefois partie de la paroisse de Chavanay, en Lyonnais, dans l'élection de Saint-Etienne.

(28) Tupins-Semons, à 3 ou 4 kilomètres de Condrieu et d'Ampuis, faisait partie de l'archiprêtré de Condrieu. Une *Notice historique et statis-*